



Suite à l'intervention du Président de la République, le Sfass invite les élus du CSE à demander à leur direction la tenue d'un CSE extraordinaire pour aborder les points suivants :

- Les mesures prises pour les salariés concernés par la fermeture des établissements scolaires et des crèches,
- La possibilité, pour les agents déjà en possession d'un PC portable, de pouvoir télétravailler dès lundi,
- La possibilité de télétravailler avec la clé 4G,
- Le coworking pour limiter les déplacements,
- D'accepter toutes nouvelles demandes de télétravail sans restriction,
- Travailler avec le Médecin du Travail pour privilégier les personnes atteintes de maladies chroniques,
- D'accepter toutes les demandes de congés,
- **Le report de la réforme des aides au logement (pour les CAF)**
- Une réunion hebdomadaire avec les élus concernant le COVID 19,
- La fermeture des accueils
- La suppression des rendez-vous hors entreprise (rendez-vous à domicile, etc...)
- L'aménagement des open spaces est à revoir pour éviter la proximité,
- Limiter les réunions au maximum et privilégier la visioconférence,
- Elargir la plage mobile déjeuner pour éviter la promiscuité dans les réfectoires.

Bien cordialement

La CE